

ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR LES RÉPARATIONS
TENUE À PARIS DU 9 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 1945

RECOMMANDATION DE LA CONFÉRENCE

La Conférence de Paris sur les Réparations, qui a siégé du 9 novembre 1945 au 21 décembre 1945, recommande aux Gouvernements qui y sont représentés de signer à Paris, aussitôt que possible, un Accord concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne, l'institution d'une Agence Interalliée des Réparations et la restitution de l'or monétaire, dans les termes énoncés ci-après.